



SAINT-LOUIS

Agglomération

Alsace 3 Frontières

ARRETE N° 2023/032

Portant décision de souscrire une ligne de trésorerie de 2 000 000 euros auprès de la SOCIETE GENERALE

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 portant délégations au Président,

VU l'offre de financement de la Société Générale

ARRETE :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Société Générale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie interactive (LTI) Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000.00 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Taux EURIBOR « EUF1mois » + marge de 0,55 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	200.000 € minimum
Demande de remboursement	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	Chaque mois à terme échu au plus tard quinze jours fin de mois civil par débit d'office
Garantie	Néant



Frais de dossier	1.000 €uros
Forfait de gestion	Offert à titre commercial
Frais de virement	Offert à titre commercial
Commission de non utilisation	Néant
Commission de confirmation	Au taux de 0.05 l'an sur le montant total de la ligne soit 1.000 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Saint-Louis, le 06 octobre 2023

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

